



La fibre optique au cœur des compétences du SDE

CRÉÉ EN 1937, LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE, SDE 24, ORGANISE AUJOURD'HUI POUR LES 557 COMMUNES DE LA DORDOGNE, LE SERVICE PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES PAR FIBRE OPTIQUE.

L'ampleur du périmètre de ses compétences et l'investissement qu'il y consacre, 35 millions d'euros par an, traduit bien son rôle essentiel dans l'aménagement du territoire départemental.

Depuis la promulgation de la loi contre la fracture numérique du 17 décembre 2009, les élus du SDE 24 avec l'aide de l'Etat et de leurs partenaires régionaux et départementaux, sont entrés depuis quelques mois dans une phase de définition d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). L'objectif essentiel du SDTAN, est l'analyse des perspectives concrètes d'un réseau de desserte en très haut débit par fibre optique sur le territoire de la Dordogne, associé à un Schéma d'Ingénierie qui en précisera les caractéristiques et le tracé précis.

« Les Elus du SDE 24 ont identifié dans la fourniture d'accès aux réseaux de communication électronique très haut débit, un puissant levier

pour l'aménagement et l'attractivité des territoires » explique Philippe DUCENE, Président du SDE 24.

Le 8 mars dernier, le SDE a adopté à l'unanimité le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Dordogne, prévoyant l'équipement de tout le territoire départemental d'ici 10 ans. L'investissement est évalué par ce même syndicat à 713 millions d'euros. Quelques jours plus tard, la question du financement du déploiement de la fibre optique et de la gouvernance partagée a été au cœur d'un débat avec tous les acteurs du dossier : Etat, Région, Département, Caisse des dépôts, Orange...

En juin le Fonds national pour la Société Numérique (FSN) se prononcera aussi sur la participation financière de l'Etat.

DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE FIBRE OPTIQUE TRES HAUT DEBIT

En février 2010, les élus ont décidé d'inscrire le SDE 24 dans un partenariat actif avec le Pays du Grand Bergeracois, en prenant la maîtrise d'ouvrage de l'appel à projet dédié au soutien du développement d'infrastructures pour le déploiement d'Internet à haut débit dans les zones rurales abondé par le Fonds Européen Agricole pour le développement rural (FEADER).

Exemple du projet pilote sur la commune de Fougueyrolles

Ce projet constitue une préfiguration, grandeur nature, de ce réseau de fibre optique. Il permettra de tester la pertinence des règles d'ingénierie technique et financière, de cerner les coûts directs et induits d'une telle opération et d'expérimenter les approches méthodologies élaborées dans le SDTAN et le Schéma d'Ingénierie.

Les objectifs :

Inscrire cette initiative comme « Le Projet Pilote » d'une réflexion menée dans le cadre du SDTAN :

- Plus qu'un projet, il sera une véritable « vitrine de la Dordogne » et reflétera l'exemplarité du programme très haut débit en cours sur le Département.

Configurer le projet avec comme actions ciblées :

- de raccorder la totalité des foyers d'une commune de préférence dans des zones mal desservies à ce jour par l'ADSL,
- de construire un réseau de collecte,

Cœur 24

- de raccorder en fibre, autant que possible, les zones d'activités et les sites d'intérêt se situant à proximité du réseau de collecte ou réseau de distribution.
- d'étudier l'inscription de ce projet dans le montage juridique et économique du SDTAN.

Les composantes du « Projet Pilote »

Aucun RIP (réseau d'initiative publique) ou POP (Point de présence opérateurs : permet l'interconnexion des réseaux) n'existent aujourd'hui sur le territoire du Pays du Grand Bergeracois. Aussi, pour mener à bien son expérimentation, le SDE 24 devra procéder à la mise en place :

- d'un réseau de collecte : c'est le point d'entrée dans la logique de construction du réseau FTTH car il collectera et innervera les poches et assurera l'interconnexion avec les réseaux limitrophes.
- d'une interconnexion avec un réseau Longue distance : le réseau de collecte doit être connecté à un réseau longue distance afin de permettre d'acheminer les flux Internet et télécoms des opérateurs.
- d'un réseau de distribution : à partir des points de mutualisation, il permettra de raccorder tous les foyers en fibre optique.

L'interconnexion avec le réseau de Gironde Numérique se fera au niveau de la commune de Port-Sainte-Foy.

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

Le projet sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24, d'un coût global de **2 millions d'euros** est cofinancé par l'Europe, l'Etat, la Région Aquitaine et le SDE 24.

Les travaux se dérouleront sur une période de 12 mois à partir du troisième trimestre 2012, pour un début de commercialisation prévue au troisième trimestre 2013.

